



Épreuves externes juin 2022

Régis Lemaire

Service pédagogique

À la suite de la parution de la circulaire 8254 du 10 septembre 2021, voici les dates de passation des évaluations externes certificatives (CEB-CE1D-CESS) pour l'année scolaire 2021-22 ainsi que les compétences évaluées.

1. CEB

La participation de cette épreuve est obligatoire pour :

- ♦ les élèves de 1D et de 2D de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de Forme 4 ;
- ♦ les élèves inscrits en 1C qui ne sont pas titulaires du CEB.

L'épreuve est également accessible aux élèves de l'enseignement secondaire spécialisé, sur décision du Conseil de classe.

Passation : matinées des **jeudi 16, vendredi 17, lundi 20 et mardi 21 juin 2022.**

Communication des résultats : jeudi 23 juin 2022 (pour 13h au plus tard).

2. CE1D

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 2C ou dans la 2^e année supplémentaire organisée au terme du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de Forme 4. Cette épreuve est également accessible à la demande des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale et après avoir reçu l'avis du Conseil de classe aux élèves de 2^e ou 3^e phase de l'enseignement spécialisé de Forme 3.

Passation : les épreuves écrites débutent entre 8 h 15 et 8 h 45.

- ♦ **Français** : jeudi 16 juin 2022 ;
- ♦ **Langues modernes** : vendredi 17 juin 2022 pour la partie écrite et entre les mardis 14 et 21 juin pour la partie orale, à la libre convenance des écoles ;
- ♦ **Mathématiques** : lundi 20 juin 2022 ;
- ♦ **Sciences** : mardi 21 juin 2022.

À noter

- ♦ Pour l'épreuve de **Français du CE1D**, la tâche d'écriture portera sur la rédaction d'un texte dont l'objectif sera de vérifier la capacité des élèves à rechercher une information ou inventer des mots ou des idées et à réagir à des documents en exprimant leur opinion personnelle et en la justifiant d'une manière cohérente.
- ♦ Pour l'épreuve de **Sciences du CE1D**, suite à la divulgation de la fiche de préparation de l'expérience de l'épreuve de juin 2021, **il a été décidé de systématiser le recours à la vidéo.** La séquence filmée de l'expérience devra donc être projetée lors de l'épreuve. **Cette nouvelle disposition demandera aux écoles de fournir la logistique nécessaire à la mise en place de la projection.**

3. CESS

- ♦ L'épreuve de **Français (enseignement de transition)** : jeudi 16 juin 2022. Elle débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 6G ou en 6TT, dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de Forme 4.

L'épreuve évaluera les compétences « **Naviguer dans un corpus de documents et sélectionner des informations adéquates** » (UAA 1) et « **Réagir et prendre position par écrit** » (UAA 3), à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinion(s) (lettre ouverte), conformément au référentiel Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités générales et technologiques (2018).

- ♦ L'épreuve de **Français** (enseignement de qualification) : jeudi 16 juin 2022. Elle débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 6TQ et les élèves inscrits en 7P, dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de Forme 4.

L'épreuve évaluera les compétences « **Naviguer dans plusieurs textes et sélectionner des informations adéquates** » (UAA 1) et « **Réagir et prendre position** » (UAA 3), à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinion(s) (courrier de lecteur), conformément au référentiel Compétences terminales en Français – Humanités professionnelles et techniques (2014).

♦

- L'épreuve d'**histoire** (enseignement de transition) : vendredi 17 juin 2022. Elle débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 6G ou en 6TT, dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de Forme 4.

Cette épreuve évaluera **la compétence de synthèse** (compétence 3). Elle consistera en la rédaction d'une synthèse sous la forme d'un texte au départ d'une question de recherche et d'un dossier documentaire inédit portant sur une thématique en lien avec le moment-clé « Totalitarismes, autoritarismes et démocraties », conformément au référentiel de Compétences terminales et savoirs requis en Histoire – Humanités générales et technologiques (1999).

L'épreuve 2022 impliquera la mobilisation des savoirs conceptuels et nécessitera la maîtrise de savoirs contextuels concernant le coup d'État des colonels en Grèce en 1967. 📺

